

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Virginie LE LABOURIER, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaél THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusés : Pascal HAYS, Laurence DREANO

Absente non excusée : Nadine GUEREC

Monsieur Pascal HAYS a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO et Madame Laurence DREANO a donné pouvoir à Madame Virginie LE LABOURIER.

Monsieur Jean-François KERDAL a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2020.

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité des membres présents** le compte rendu de la séance du 7 septembre 2020.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée délibérante **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à rajouter à l'ordre du jour de la séance, la nouvelle convention relative à la prestation paye et la convention cadre d'accès aux services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Morbihan.

3) Attribution du marché pour l'aménagement VRD du Lotissement La Croix du Marais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **valide et approuve, à l'unanimité des membres présents**, le choix de la commission Appel d'Offres/Marchés publics, qui a retenu l'offre la moins-disante à savoir une offre d'un montant ht 40 276,75 €.

4) Tarifs assainissement 2021.

Après discussion et délibération, le conseil municipal **fixe, à l'unanimité des membres présents**, les tarifs applicables pour la redevance assainissement 2021, comme suit :

- à **80,00 €**, le montant de la part abonnement,
- à **1,60**, le prix du m³,
- pour les usagers ayant un puits personnel, la consommation est fixée à **25 m³ par personne**,
- à **1 350,00 €**, le montant de la taxe de raccordement au réseau collectif.

5) Participation aux frais de transports de piscine pour l'année scolaire 2020-2021.

Après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**, l'assemblée **autorise** le Maire à signer les devis proposés par le transporteur BSA, devis correspondant à 20 séances à 88,00 € donc un total des dépenses communales de 1760,00 €.

6) Ecole Saint-Joseph : participation communale aux dépenses de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Buléon **participera** aux dépenses de fonctionnement pour 39 126 ,66 € à savoir 1 385,64 € par élève de classe maternelle (19 élèves) et 426,65 € par élève de classe élémentaire (30 élèves).

7) Convention relative à la prestation paye et la convention cadre d'accès aux services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Morbihan.

Après délibération, l'assemblée délibérante **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan, d'une part le renouvellement de la convention relative à la prestation paye et d'autre part la convention d'accès aux services facultatifs.

Questions diverses.

La prochaine séance aura lieu le 30 novembre 2020 à 20 heures.

Fin de séance à 22 heures 25.

